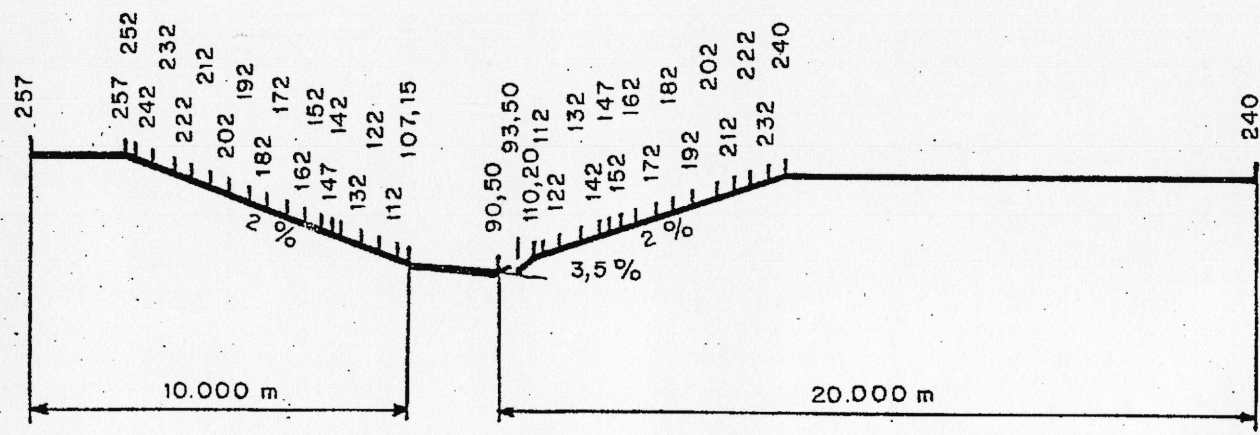


Les surfaces que les obstacles massifs ne doivent pas dépasser sont figurées par des lignes de niveau dont les cotes sont rattachées au Nivellement Général de la France.

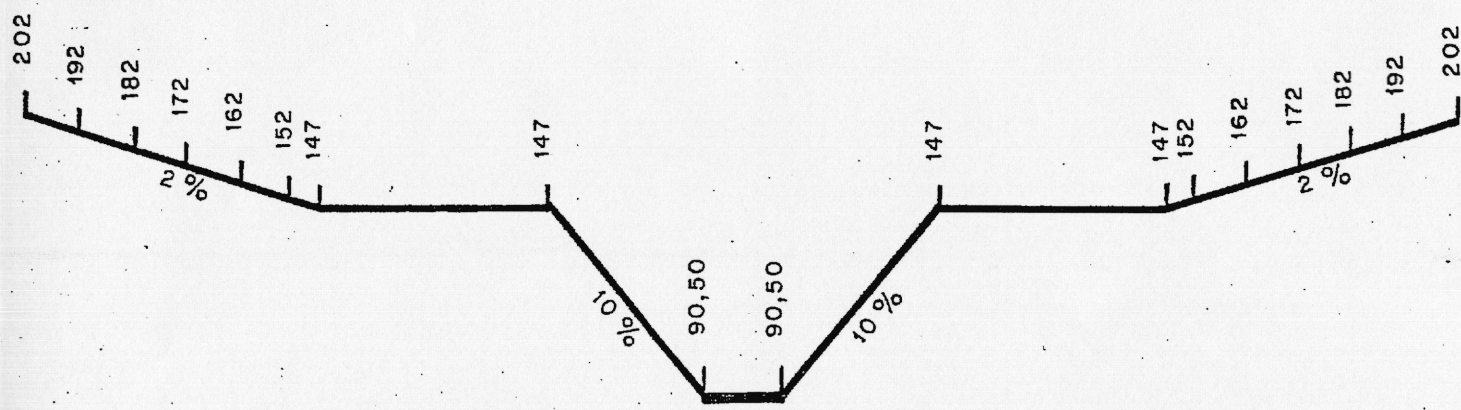
Les croquis ci-après facilitent la détermination de la cote en un point quelconque.

— CROQUIS INDICATIFS —

PROFIL EN LONG a a'



PROFIL EN TRAVERS b b'



Pour les obstacles minces (pylônes, cheminées, etc...) non balisés, ces cotes doivent être diminuées de 10 mètres; les caténaire des lignes S.N.C.F. sont assimilés à des obstacles minces non balisés.

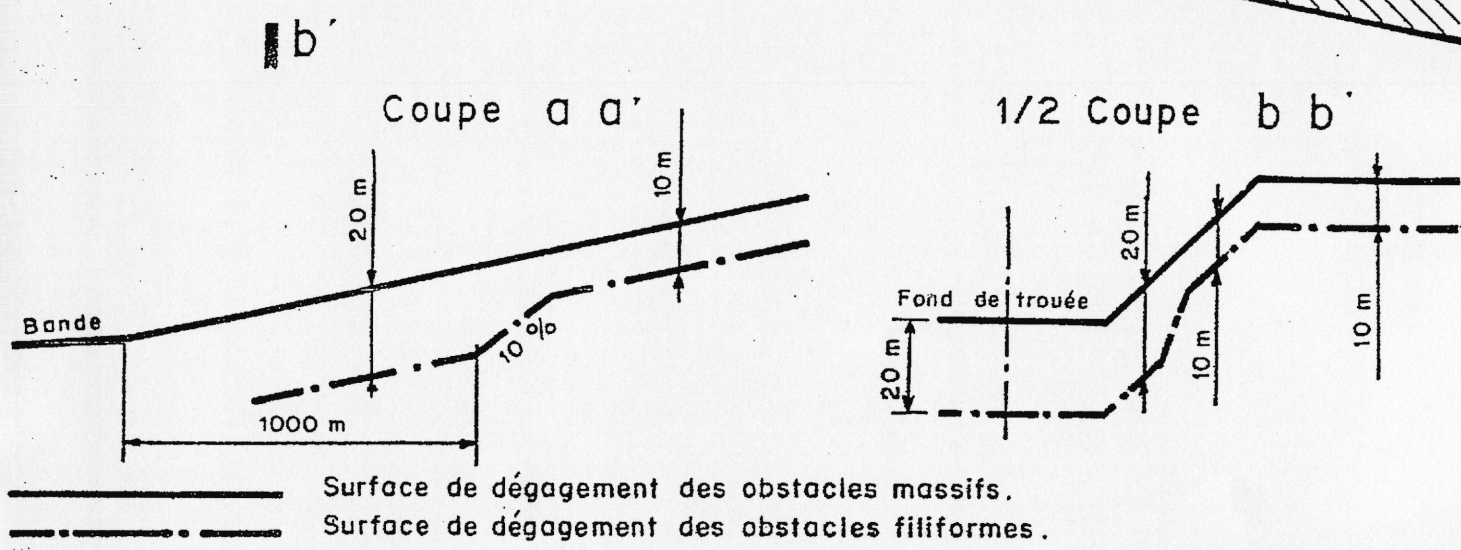
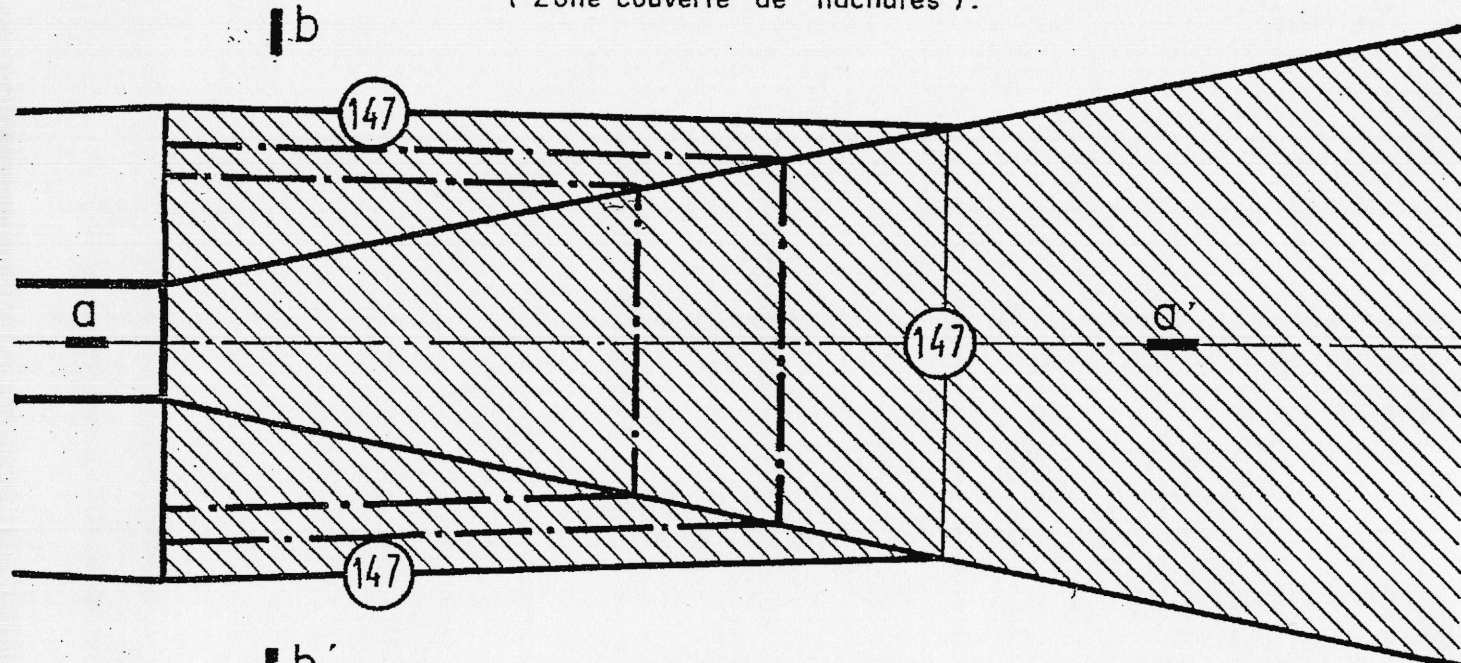
Pour les obstacles filiformes (lignes électriques et P.T.T., câbles de toute nature, etc...) balisés ou non, ces cotes doivent être diminuées de 10 mètres. Cette marge de 10 mètres est portée à 20 mètres sur les 1000 premiers mètres de la trouée (voir croquis ci-après)

Ces marges de sécurité ne sont pas applicables aux obstacles minces ou filiformes s'ils sont:

- a). défilés par des obstacles massifs.
- b). situés sous les servitudes particulières définies sur le Plan Détails (DS 372 index B)

— TROUÉE —

(Zone couverte de hachures).



NIVEAU MOYEN DE L'AÉRODROME: 102 mètres (cote N.G.F.).

Commune de

VELENNES

SERVITUDES
D'UTILITE
PUBLIQUE

Aérodrome de BEAUVAIS-TILLE (T5)

Echelle: 1/50 000

— LÉGENDE —

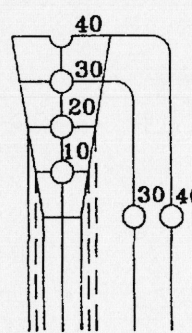
..... Limite de Commune.

BEAUVAIS

Ailonne

Zone où la hauteur des obstacles est limitée à 0,50 mètre au-dessous de la ligne des feux.

LEGENDE

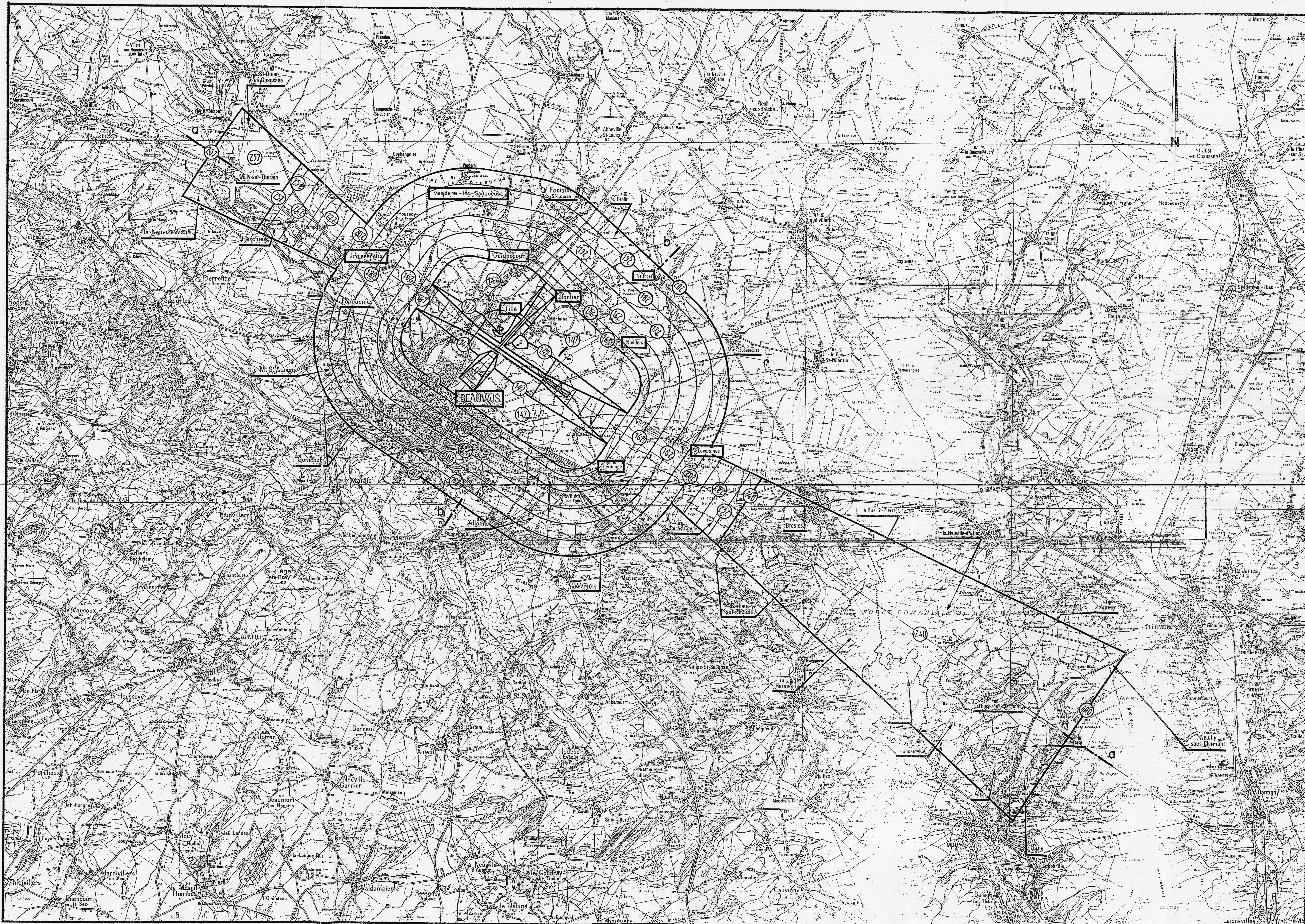


T5
RELATIONS AERIENNES
Servitudes aéronautiques - Servitudes de dégagement (aéroports civils et militaires).

— NOTA —

Pour les servitudes particulières relatives au phare d'identification implanté en D, à la ligne d'approche et aux installations météorologiques implantées en A, B et C, se reporter au Plan Détails (DS 372 index B).

Ce plan ne tient pas compte des servitudes radioélectriques qui peuvent être imposées par ailleurs pour assurer le bon fonctionnement des aides à la navigation aérienne.



Fond Topographique au 1/50 000 de l'Institut Géographique National. © IGN Paris N°70.0089 - 1985

Reproduction interdite